



Paris le 26 septembre 2024

L'Institut Paris Region dans la cadre de sa mission d'OREF publie l'étude

Ruptures des contrats d'apprentissage en Île-de-France **Mesurer, qualifier et prévenir**

L'Institut Paris Region qui porte les missions d'Observatoire régional de l'emploi et de la formation en Île de France pour le compte de l'État et de la Région publiait début septembre un [état des lieux des dynamiques récentes de l'apprentissage en Île-de-France](#). Il complète aujourd'hui cette première publication par une étude qualitative analysant les ruptures de contrat.

L'Île-de-France est la région qui compte le plus d'apprentis : un essor porté par les formations du supérieur : 8 apprentis sur 10 préparent un diplôme de l'enseignement supérieur en Île-de-France, contre 6 sur 10 en France métropolitaine.

Analyser les ruptures de contrats pour mieux sécuriser les parcours

L'étude publiée aujourd'hui vise à identifier la nature des ruptures, les motifs et les raisons. Pour comprendre le phénomène dans un contexte actuel de croissance forte, en tenant compte des spécificités franciliennes, Il faut certes les quantifier, mais surtout les qualifier finement afin de rechercher des solutions pour les éviter.

Plusieurs approches :

La dimension relationnelle de la rupture : elle apparaît quand les acteurs connaissent des décalages ou des désajustements par rapport à une représentation anticipée erronée que ce soit par le jeune ou l'entreprise (positionnement, compétences attendues, impréparation, management, usages décalés du contrat etc.)

La dimension temporelle de la rupture : selon qu'elle intervienne en début, en fin, au milieu, et selon la durée contrat, la période est un indicateur quant à la nature de la rupture : subie, stratégique... avec des conséquences directes et indirectes différentes que l'on peut qualifier selon une échelle d'intensité de négatives à positives sur le jeune, le CFA ou l'entreprise.

Les ressources du jeune : économiques et sociales, santé physique et mentale, son rapport au travail (notion d'immédiateté) jouent également : s'autoriser ou pas à rompre son contrat d'apprentissage avec une inquiétude différente sur son devenir, difficulté à faire face au rythme soutenu de l'alternance, perception du marché du travail, rapport au travail. etc.

Les motifs d'engagement de l'entreprise : les usages de l'apprentissage par les entreprises ont évolué, dans un triple contexte : une augmentation de l'offre dans le supérieur, les tensions sur le marché du travail, les aides inédites à l'embauche d'apprentis. Cela produit des décalages dans les représentations des compétences attendues. Les comportements d'aubaine d'aides à l'embauche constituent un changement majeur dans les usages de l'apprentissage, avec potentiellement des recherches d'efficacité de l'embauche à court terme, alors que l'apprentissage réclame un investissement sur la durée.

Des évolutions particulières à l'Île-de-France où l'usage de l'apprentissage dans les études supérieures s'est banalisé, peut-être comme moyen de « financer » ses études, plus certainement comme moyen d'anticiper la démarche individuelle d'insertion (Vs une rencontre avec le marché du travail à la fin de la période d'études). Longtemps considérée comme une voie subalterne pour des jeunes en difficulté scolaire, la voie de l'apprentissage semble être désormais davantage un choix rationnel pour les étudiants sur des formations du supérieur.

Un développement fulgurant des CFA qui appelle une régulation : Organismes de formation, entreprises, branches professionnelles, OPCO, tentent de produire des intermédiations efficaces entre cette offre et cette demande. Néanmoins, dans certains cas, les liens distendus entre CFA et entreprise ne permettent pas de sécuriser le jeune ou de détecter les signes avant-coureurs de la rupture. L'effet de la libéralisation du marché de l'apprentissage (le nombre de CFA a été multiplié par 4 en quelques années en Île-de-France) appelle à une nécessaire régulation de la sécurisation des parcours et du risque de rupture.

[La synthèse à lire ICI](#)



Direction régionale et interdépartementale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



Le département Emploi et formation de L'Institut Paris Region assure les missions de l'Observatoire régional de l'emploi et de la formation en partenariat avec la Direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Île-de-France et le Conseil régional d'Île-de-France.

Contact presse : Sandrine Kocki 01 77 49 75 78 / 06 07 05 92 20
www.institutparisregion.fr

